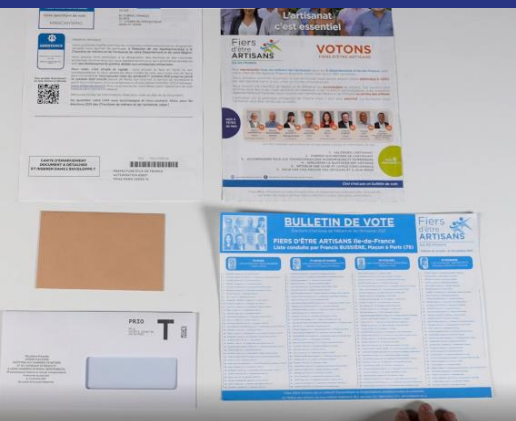


**ÉLECTIONS CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT**  
DU 1<sup>er</sup> AU 14 OCTOBRE 2021

Fiers  
d'être  
**ARTISANS**

**Vous êtes #Essentiels**  
**VOTEZ Fiers d'être Artisans**

## Comment récupérer son matériel de vote ?



Le scrutin étant ouvert depuis plusieurs jours, un nombre important d'électeurs n'a pas reçu et ne recevra pas son matériel de vote.

Le taux de participation étant à ce jour très faible (le vote électronique est inférieur à 2%), il convient d'agir rapidement pour récupérer un matériel de vote de secours pour pouvoir voter jusqu'au 14 octobre **minuit** !

Chaque vote sera important !

Il est à noter **qu'aucun recours** de quelque nature **ne sera possible avant la date du 19 octobre** (jour de dépouillement).

## Comment est expédié le matériel de vote ?

Chaque CMAR ayant eu le choix d'adresser le matériel de vote au domicile ou à l'adresse de l'entreprise suivant la qualité de son fichier, il convient tout d'abord de (re)**vérifier les adresses renseignées sur le fichier des électeurs** (paru le 1<sup>er</sup> juin) pour vérifier où le matériel de vote est adressé. L'électeur avait en effet jusqu'au 10 juin pour procéder à toutes modifications.

- La prestation de livraison du matériel relève de la compétence de la Commission d'Organisation des Elections (COE) régionale :
  - Le matériel de vote étant imprimé par 2 prestataires différents, la livraison des enveloppes/notices s'est effectuée en 2 fois dans les points de dépôts.
  - L'ordre de traitement s'effectue de la plus grande à la plus petite région en nombre d'électeurs (ex : IDF en premier, CVL en dernier).
  - La Poste devait avoir reçu au plus tard le 28 septembre le matériel de vote pour l'expédier aux électeurs. Les délais d'expédition sont donc variables d'une région à l'autre mais aussi d'un département à l'autre car l'envoi est en écopli (+ 4 jours).
- Les plis non distribués seront remis par la Poste aux préfetures avant le 19 octobre, jour du dépouillement et seront déduits du nombre d'électeurs.
- Si l'artisan a changé d'adresse et n'a pas prévenu sa CMAR, il convient qu'il l'en informe dès maintenant pour toute communication extérieure.

## Demander un matériel de substitution

Dès aujourd'hui et jusqu'au 14 octobre 10h, l'artisan doit demander un matériel de secours pour pouvoir voter.

Les demandes se font par mail et il recevra uniquement un code d'identification pour pouvoir voter en ligne, aucun matériel ne sera adressé par courrier postal.

Il a pour cela 2 canaux possibles :

- En passant par la préfecture, que nous estimons plus neutre, moins chronophage et plus rapide
- En passant par sa CMA via :
  - [le formulaire sur artisansvotons.fr](http://leformulaire.sur.artisansvotons.fr)
  - l'adresse mail de sa CMA
  - l'adresse sur la notice de vote de votre région commençant par [elections2021@cma-region.fr](mailto:elections2021@cma-region.fr)

Une liste d'adresses mails plus complète par régions se trouve sur [notre site web](#).

La procédure la plus simple est celle des préfectures car il suffit d'indiquer :

- Nom, prénom, mail personnel
- Copie de la pièce d'identité
- RM de l'entreprise
- Le nombre d'entreprises concernées

La procédure auprès des CMAR demande un courrier manuscrit à scanner (cf. modèle joint) , indiquant que vous n'avez pas reçu le matériel de vote avec toutes les informations personnelles possibles ainsi que le n° d'électeur (cf. fichier électeur), un modèle peut être fourni par votre CMAR.

## Vos contacts en préfecture



Préfectures	Mail générique*
AUVERGNE-RHONE-ALPES	pref-elections@rhone.gouv.fr
BAS RHIN	pref-elections@bas-rhin.gouv.fr
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	pref-elections@cote-dor.gouv.fr
BRETAGNE	pref-elections@ille-et-vilaine.gouv.fr
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	pref-elections@loiret.gouv.fr
CORSE	pref-elections@corse-du-sud.gouv.fr
GRAND-EST hors Alsace-Moselle	chambres-consulaires@grand-est.gouv.fr
GUADELOUPE	elections-bage@guadeloupe.pref.gouv.fr
GUYANE	berge@guyane.pref.gouv.fr
HAUT RHIN	pref-elections-ber@haut-rhin.gouv.fr
HAUTS-DE-FRANCE	pref-elections-lille@nord.gouv.fr
ILE-DE-FRANCE	pref-elections@paris.gouv.fr
MARTINIQUE	elections@martinique.pref.gouv.fr
MAYOTTE	elections@mayotte.pref.gouv.fr
MOSELLE	pref-elections@moselle.gouv.fr
NORMANDIE	pref-drcl-elections@seine-maritime.gouv.fr
NOUVELLE-AQUITAINE	pref-electionscmar2021@gironde.gouv.fr
OCCITANIE	pref-elections@haute-garonne.gouv.fr
PACA	pref-elections@bouches-du-rhone.gouv.fr
PAYS DE LA LOIRE	pref-elections@loire-atlantique.gouv.fr
REUNION	elections@reunion.pref.gouv.fr

\*Si vous avez un mail de contact nominatif et direct dans votre région, celui-ci prime sur le mail générique ci-dessus.

## Faire voter !

Le taux de participation sera faible et chaque voix compte : nous pouvons avoir quelques voix d'écart avec notre adversaire.

Il s'agit donc aujourd'hui de :

- Contacter ses adhérents pour vérifier qu'ils ont reçu leur matériel de vote et de les guider pour demander un matériel de substitution.
- Rencontrer les artisans de son cercle pour effectuer la même démarche d'accompagnement.
- Cibler les artisans qui ont plusieurs entreprises : ils doivent recevoir autant de matériel que d'entreprises (1 code unique par entreprise).
- Rappeler que les conjoints collaborateurs et co-gérant inscrits au RM peuvent voter.
- Faire voter lors de rencontres, en veillant à mettre en place un isoloir.



## Voter par internet

Chambres  
de  
Métiers  
et de  
Artisanat

Élections des membres des Chambres de Métiers et de l'Artisanat 2021

Bienvenue

Identifiant de vote

Date de naissance (jj/mm/aaaa)

Vous saisissez le code de sécurité ci-dessous :

8241

Code de sécurité

CONNEXION

Ouverture  
Vendredi 1er octobre 2021 0h00 (Heure de Paris)

Pour les questions relatives à ces élections, vous pouvez contacter votre CMA en [cliquant ici](#).

Ce site est mis à votre disposition afin que vous puissiez participer aux élections des membres des Chambres de Métiers et de l'Artisanat 2021.

- Pour accéder à votre espace de vote, veuillez saisir votre **Identifiant de vote**, votre **Date de naissance** au format (JJ/MM/AAAA) puis recopier le **Code de sécurité**.
- Votre Identifiant de vote vous a été communiqué par courrier postal.

Privilégier le **vote en ligne** car certains électeurs ont par exemple entouré leur département sur le bulletin de vote papier et celui-ci sera donc nul. Le vote électronique prime sur le vote papier !

En votant en ligne sur le site [www.artisansvotons.fr](http://www.artisansvotons.fr) :

- Vérifier le site car de faux sites webs circulent.
- Descendre tout en bas de la page car nos listes sont souvent en bas.
- Aller jusqu'au bout de la démarche et garder son **récepissé de vote précieusement !**
- Vérifier que celui-ci, comme les codes d'identification, ne sont pas arrivés dans les spams, et être patient car plusieurs minutes peuvent s'écouler.

## Comment voter ?

Pour faciliter le vote, nous avons publié [un flyer ici](#) et également 3 vidéos tutos qui seront à votre disposition dès aujourd'hui sur [notre chaîne YouTube](#) et nos réseaux sociaux.